

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 décembre 2021
Délibération n° : 2021_61
Date de convocation : 07 décembre 2021

**Objet : Demande de financement « Nos jeunes en montagnes »
Programme annuel d'éducation au territoire
du Parc naturel régional du Queyras. Année 2022**

Par la suite d'une convocation en date du 07 décembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 décembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Annie COLOMBIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** – Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Christian BLANC (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, en visioconférence, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** – Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, absent

Vu :

- La délibération du Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras du 10 octobre 2005 relançant la politique d'éducation à l'environnement ;
- L'article 1 de la charte « Pour un nouveau Parc »: « Notre parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie ».
- La chapitre B9 de la charte « Pour un nouveau Parc » : solidarités internes et solidarités externes, la vie ensemble, la vie des autres : « L'éducation est un levier de l'éco-citoyenneté. Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement prenant appui sur un schéma commun d'interprétation ».
- La délibération 2011-46 concernant l'approbation du texte « L'éducation à l'environnement et au territoire, cœur de mission des parcs des Hautes-Alpes »,

Considérant :

- Que l'éducation au territoire est une des cinq missions fondamentales des parcs naturels régionaux ;
- La volonté du parc de poursuivre le déploiement d'une politique d'éducation au territoire prioritairement pensée dans sa spécificité montagne ;
- L'intérêt pour les publics jeunes (scolaire, loisirs,) et adultes (familles) du territoire de pouvoir bénéficier prioritairement de cette politique au travers d'actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation conduites par le Parc ;
- Les récentes évolutions du contexte général dans lequel ce programme s'inscrit ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20211214-2021_61-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 décembre 2021
Délibération n° : 2021_61
Date de convocation : 07 décembre 2021

**Objet : Demande de financement « Nos jeunes en montagnes »
Programme annuel d'éducation au territoire
du Parc naturel régional du Queyras. Année 2022**

- La volonté de la Région SUD- PACA d'impliquer les Parcs naturels régionaux dans la construction et la mise en œuvre d'une action visant les lycéens dans le cadre de « l'action 100 du plan climat régional »,

Le Comité syndical, réuni le 14 décembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 37
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 05

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 00 Pour : 16
Abstentions : 00

De poursuivre sa politique en faveur de l'éducation au territoire engagée en 2005, affichée comme priorité dans son nouveau projet de charte, en portant une attention toute particulière à sa spécificité montagne, aux jeunes du territoire, aux enjeux locaux, départementaux, régionaux, nationaux en la matière, et en intégrant la volonté de la Région d'orienter cette politique vers les lycéens, conformément aux ambitions de la mesure 100 de son plan climat ;

D'approuver le principe de recourir à des moyens techniques ou financiers en sus de ses propres moyens pour la réalisation de projets pédagogiques, pour soutenir des initiatives confiées à des animateurs de type associatifs ou consultants qui s'inscrivent dans le cadre de la politique du Parc ;

D'approuver le budget prévisionnel annuel consenti à cet effet évalué à 40 000 € pour l'année 2022, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant :

Dépenses € TTC		Recettes €		%
A- Nos jeunes en montagne dans le cadre scolaire	23 000 (57,5%)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	32 000	80
B- Nos jeunes en montagne dans le cadre des loisirs	7 500 (18%)			
C- Nos jeunes en montagnes dans le cadre de la famille	500 (2%)			
D- Pour nos jeunes en montagne : la formation des partenaires professionnels de la politique d'éducation au territoire du parc	1 000 (2,5%)			
E- Accompagnement de la mise en œuvre du programme (« Valorisation » du salaire du chargé de mission) :	8 000 (20%)	Autofinancement (temps de travail du personnel)	8 000	20
Coût total	40 000 (100%)	Coût total	40 000	100

NB : L'autofinancement sera assuré par la justification du temps de travail du personnel

De solliciter les financements auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

D'autoriser le Président et la direction du parc à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président, Christian BLANC

